DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 12.024

L'An deux Mille Douze, le 9 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 3 février 2012

Le 3 février 2012

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, Mme MAIRE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE

M. LABIA représenté par M. COASSIN M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD M. PAVON représenté par M. FILOCHE

M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: M. CHABASSE, M. DENIS, Mme LEFEBVRE, M. MEGLIO,

M. MERLE, M. CAU, Mme FAUQUET-MOLL

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 26

Mme Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET APPROBATION DE LA CONVENTION

D'OBJECTIFS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION CENTRE

D'ARTS PLASTIQUES DE ROYAN, POUR L'ANNEE 2012

RAPPORTEUR: Mme WILLMANN

VOTE: UNANIMITE

La Commission Culturelle, lors de sa séance du 18 janvier 2012, a proposé d'attribuer une subvention de 28.500 euros (vingt-huit mille cinq cents euros) à l'Association CENTRE D'ARTS PLASTIQUES DE ROYAN.

Cette subvention étant supérieure à la somme de 23.000 euros il est nécessaire, conformément à la loi numéro 2000-321 du 12 avril 2000, de conclure une convention d'objectifs avec l'Association CENTRE D'ARTS PLASTIQUES DE ROYAN.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention, d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'Association CENTRE D'ARTS PLASTIQUES DE ROYAN et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission Culturelle,
- Vu le projet de convention,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention de 28.500 euros (vingt-huit mille cinq cents euros) à l'Association CENTRE D'ARTS PLASTIQUES DE ROYAN.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association CENTRE D'ARTS PLASTIQUES DE ROYAN.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 13 février 2012

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Bernard GIRAUD